

Controverse autour de la sonnerie de la cloche des Pauvres Pécheurs à la collégiale de Berne : résumé

Autor(en): **Walter, Matthias**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Campanae Helveticae : organe de la Guilde des Carillonneurs et Campanologues Suisses = Organ der Gilde der Carilloneure und Campanologen der Schweiz**

Band (Jahr): **11 (2002)**

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-727284>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTROVERSE
AUTOUR DE LA SONNERIE DE LA CLOCHE
DES PAUVRES PÉCHEURS À LA COLLÉGIALE DE BERNE
(RÉSUMÉ)

Au printemps 2001, le soussigné a, de sa propre initiative et dans le cadre de conseils campanologiques, conçu une nouvelle ordonnance de sonnerie pour la collégiale de Berne, qui est entrée en vigueur à fin décembre 2001.

Un bon mois après cette mise en place, deux grands articles dans le journal *Bund*, deux séries de courrier des lecteurs ainsi que deux émissions radio-phoniques sur DRS 1 et un reportage dans l'émission *Schweiz Aktuell* de la chaîne télévisée SF 1 relatèrent l'événement.

D'autres quotidiens suisses consacreront également des lignes à cette modification.

Ce n'était pas, a priori, l'utilisation révisée des cloches qui attira l'attention mais essentiellement la mise en place de la sonnerie du soir avec la cloche des Pauvres Pécheurs.

Cette cinquième plus grosse cloche de la sonnerie de la collégiale, datant de 1734 et donnant le do^{#3}, n'était utilisée jusqu'en 1861 qu'en soliste, lorsque la sentence de peine de mort était prononcée à l'encontre d'un habitant de la ville. En tout 65 fois, soit en moyenne tous les deux ans, elle eut la tâche ingrate d'informer les criminels de leur fin toute proche.

Et lorsqu'en 1861 la peine de mort fut supprimée à Berne, sa voix se tut, jusqu'à l'électrification de la sonnerie en 1944.

Depuis cette date, la cloche est utilisée pour des motifs de sonnerie à plusieurs voix et depuis la nouvelle ordonnance de sonnerie de 2001, également dans un solo quotidien, comme cloche vespérale en lieu et place de la Cloche de la prière.

Voilà pour le résumé de la fonction et de l'histoire de cette cloche. Il en ressort que ladite cloche n'a jamais sonné seule que pour accompagner les condamnations mais que, depuis janvier 2002, elle sonne désormais chaque soir. Le public ne souffrira pas d'en être informé.

Ce changement n'était cependant pas du goût de l'ancien gardien de la tour, Peter Probst, qui réussit à convaincre un journaliste de publier des témoignages pour et contre la sonnerie du soir de la cloche des Pauvres Pécheurs, et ce pour la première fois dans le journal du samedi 12 janvier 2002.

Une petite divergence de point de vue est ainsi devenue une controverse médiatique.

Pendant plus de deux semaines, plusieurs médias revinrent sur le sujet. Le

dernier article paru dans la presse relatait même une visite rendue à la cloche des Pauvres Pécheurs par plusieurs présidents (et présidentes) de tribunaux, de secrétaires et de fonctionnaires.



Photo : Matthias Walter

*Collégiale de Berne: la cloche des Pauvres Pécheurs
Berner Münster: Armesünderglocke*

De manière officieuse, la Justice s'intéressa au corps du délit et fut informée par Peter Probst de l'histoire et du caractère de la cloche, le tout non sans arrière-pensées. Malgré cela, personne ne contesta le nouvel usage de la cloche des Pauvres Pécheurs.

Les arguments de la partie adverse étaient trop peu convaincants, d'autant plus que le Conseil de paroisse ne re-

vint pas sur sa décision pendant toute cette tourmente médiatique.

Au contraire, la popularité de la sonnerie de la collégiale et tout particulièrement de la cloche des Pauvres Pécheurs en sortit grandie et ce fut une occasion toute particulière d'intéresser l'opinion publique à cette dernière.

Il est bon de rappeler ici les arguments et contre-arguments et d'exclure définitivement ces derniers. Chacun étant libre de son opinion, on ne peut que tenter de lutter contre certaines méprises – sur lesquelles se fondent d'ailleurs les arguments de la partie adverse – c'est ce qui nous amène au présent article.

Le soussigné a pris en compte trois aspects lors de la conception de la nouvelle ordonnance de sonnerie : la diversité musicale propre à la liturgie et l'esthétique, la conservation ou le rétablissement des traditions et enfin, la mise en exergue des monuments précieux de l'art campanaire.

C'est ainsi que la sonnerie du crépuscule par la Cloche de la prière a été remplacée par la sonnerie de la cloche des Pauvres Pécheurs, plus grosse et plus grave, un exemplaire historique unique.

Et puisque la Cloche de la prière date de 1883 et que de nombreuses cloches semblables existent aux alentours, la présentation d'une cloche exceptionnelle l'a emporté sur la «rupture d'une tradition».

La cloche des Pauvres Pécheurs porte l'inscription: EXCITO TORPENTEM, MISERUM CASTIGO NOCENTEM, CRIMINE DETENTIS ANNUNTIO TEMPORA MORTIS (Je réveille les endormis, je châtie les coupables, aux criminels détenus, j'annonce l'heure de la mort).

Les détracteurs voient dans cette inscription la mission immuable de la cloche, sans tenir compte du fait que les temps ont changé.

Le fait qu'une cloche sonnait auparavant les mises à mort ne doit pas être occulté mais aujourd'hui, où plus personne n'est émotionnellement lié avec les condamnés, la cloche peut aisément reprendre sa fonction seconde.

Ce n'est d'ailleurs qu'en la faisant sonner, que l'on peut rendre attentif à son histoire particulière, et c'est seulement ainsi que les citoyens en prendront conscience.

Si la cloche ne sonnait plus jamais en soliste, on tairait alors une période de l'Histoire, ce qui ne saurait être conforme aux intentions des détracteurs de la sonnerie.

La cloche des Pauvres Pécheurs est une cloche d'église, insérée dans un ensemble et qui remplit à présent, en solo, la mission d'accompagner les croyants (et plus particulièrement les pauvres pécheurs d'aujourd'hui) dans la marche vers la nuit, en les incitant à la prière.

Et celui qui saisira son langage pluriel, non comme l'écho de sombres périodes du passé, mais comme celui d'une cloche chargée d'histoire, unique et musicalement accomplie, comprendra que la cloche des Pauvres Pécheurs, sans occulter sa lourde fonction passée, en sera enfin délivrée.

Matthias Walter

(traduction: Pascal Krafft)

* * *